

- DROIT À LA FORMATION



 TYPE DE PUBLIC ET DE FORMATION	 DROIT AU CONGÉ FORMATION ET DURÉE CONGÉ FORMATION À DEMANDER 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA FORMATION	 PRISE EN CHARGE DES FRAIS PÉDAGOGIQUES	 FRAIS ANNEXES : DÉPLACEMENT, REPAS	 CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION	 <small>SE FORMER POUR AGIR</small>
 CSE SSCT SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (Délégation du personnel titulaires et suppléants, suppléants, référent HSAS, membre commission SSCT)	<ul style="list-style-type: none"> • 5 jours pour le 1^{er} mandat • 3 jours pour le 2^e mandat des élus • 5 jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins 300 salariés, référent HSAS. 	Entreprise Pour les entreprises de moins de 50 salariés – prise en charge OPCO si l'organisme formation est certifié Qualiopi	Entreprise	Le choix de l'organisme appartient aux représentants du personnel élus. Toutefois, ce choix est limité aux seuls organismes de formations agréés ou par une organisation syndicale ou un institut agréé au niveau national	 Agrément 85808  Modèle demande de congé 1 ^{er} mandat  Modèle de demande de congé 2 ^e mandat
 CSE ÉCONOMIQUE (Délégation du personnel titulaires)	<ul style="list-style-type: none"> • 5 jours imputés sur le CFESES 	<ul style="list-style-type: none"> • CSE budget de fonctionnement ou <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise si prévu dans un accord ou règlement intérieur du CSE 	CSE budget de fonctionnement	Le choix de l'organisme appartient aux représentants du personnel élus. Toutefois, ce choix est limité aux seuls organismes de formations agréés ou par une organisation syndicale ou un institut agréé au niveau national	 Agrément 841511  Délégation ICEFS par CFDT Île-de-France  Modèle de demande de congé
Autres formations liées au mandat au CSE	12 ou 18 jours congé de formation économique, sociale et syndicale CFESES	<ul style="list-style-type: none"> • CSE budget de fonctionnement ou <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise si prévu dans un accord ou règlement intérieur du CSE 	CSE budget de fonctionnement	Le choix de l'organisme appartient aux représentants du personnel élus. Toutefois, ce choix est limité aux seuls organismes de formations agréés ou par une organisation syndicale ou un institut agréé au niveau national	 Agrément 841511  Délégation ICEFS par CFDT Île-de-France  Modèle de demande de congé
DÉLÉGUÉ SYNDICAL ou représentant syndical	12 ou 18 jours congé de formation économique, sociale et syndicale CFESES	<ul style="list-style-type: none"> • CSE ou <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat ou <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise (accord d'entreprise ou PDC) 	<ul style="list-style-type: none"> • CSE ou <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat ou <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise 	Organisation syndicale ou un institut agréé au niveau national	 Délégation ICEFS par CFDT Île-de-France  Modèle de demande de congé

DROIT À LA FORMATION



 TYPE DE PUBLIC ET DE FORMATION	 DROIT AU CONGÉ FORMATION ET DURÉE CONGÉ FORMATION À DEMANDER 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA FORMATION	 PRISE EN CHARGE DES FRAIS PÉDAGOGIQUES	 FRAIS ANNEXES : DÉPLACEMENT, REPAS	 CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION	 SE FORMER POUR AGIR
Militants de la FONCTION PUBLIQUE	12 jours de congé formation syndicale FPE FPH FPT	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat 	Le choix de l'organisme appartient au militant et à son syndicat. Organisme figurant sur liste agréée au niveau national	Délégation ICEFS par CFDT Île-de-France  Modèle de demande de congé
Toutes les formations par voie d'accord d'entreprise (dialogue social, CSE ou reconnaissance ou valorisation du parcours syndical et professionnel) peuvent être inscrites dans le PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE L'ENTREPRISE .			<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise PDC /OPCO 	Organisme formation certifié QUALIOP1	 processus certifié ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <small>La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION</small>
CONSEILLERS PRUD'HOMALES	36 jours par mandat de 4 ans sans pouvoir excéder 12 jours sur une année	Organisation syndicale ayant mandaté	Maintien par l'employeur durée effective de travail	Organisme agréé au titre de l'article R. 1442-2 du code du travail	Délégation ISEFOJ CFDT  Modèle de demande de congé
DÉFENSEUR SYNDICAL	12 jours par mandat de 4 ans	Organisation syndicale ayant mandaté	Maintien par l'employeur durée effective de travail	Organisme formation de l'organisation syndicale	 Modèle de demande de congé
CONSEILLER DU SALARIÉ	12 jours par période de trois ans suivant la publication de la liste départementale des conseillers du salarié	Organisation syndicale ayant mandaté	Maintien par l'employeur durée effective de travail	Organisation syndicale ou un institut agréé au niveau national	Délégation ICEFS par CFDT Île-de-France  Modèle de demande de congé